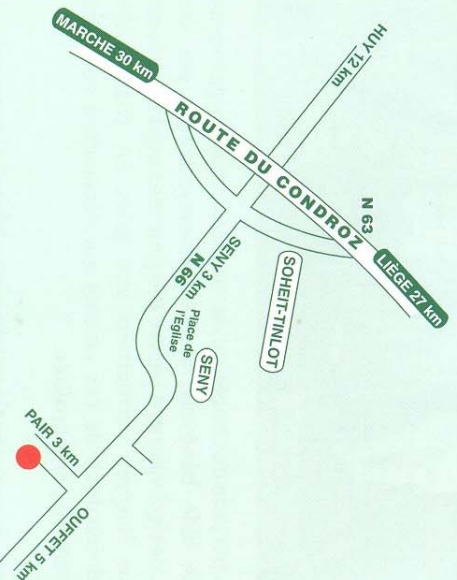


Avant un premier accueil, nous demandons un contact préalable avec les parents accompagnés de l'enfant. Un court essai est alors proposé pendant une période calme afin de mettre l'enfant en confiance.

L'âge maximum est fixé à 18 ans.



Enfants d'un même Père



*Enfants
d'un même Père*

Enfants d'un même Père
a.s.b.l.

Accueil d'enfants handicapés



Joëlle et Guy François
Petit Seny 19-21
B-4557 Seny-Tinlot
Tél. & fax 085 51 22 59
E-mail : emp.asbl@swing.be
Compte : 792-5868780-41

L'a.s.b.l. « Enfants d'un même Père »



C'est tout simplement une famille avec six enfants qui s'est ouverte à l'accueil d'enfants handicapés. Nous assurons l'hébergement, l'éducation et le suivi social, médical et paramédical pendant une période variant d'un week-end à plusieurs mois.

Cet accueil peut dépanner ou soulager des familles en difficulté ou en souffrance, il peut aussi permettre à certains parents de « souffler » ou simplement de se reposer.

L'a.s.b.l. ne reçoit aucun subside et la participation journalière demandée ne couvre guère les frais réels. L'a.s.b.l. fonctionne grâce à des dons qui sont les bienvenus sur le compte: 792-5868780-41 et pour lesquels d'avance nous vous remercions !

Nous avons l'autorisation d'accorder l'exonération fiscale pour tout don de 30 € minimum.



Enfants d'un même Père
a.s.b.l.



*Accueil d'enfants
handicapés*